

# La politique agricole de la Communauté économique européenne

## I — La situation de départ

Joseph-M. Mendez

Volume 41, numéro 2, juillet–septembre 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003048ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003048ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mendez, J.-M. (1965). La politique agricole de la Communauté économique européenne : I — La situation de départ. *L'Actualité économique*, 41(2), 226–268. <https://doi.org/10.7202/1003048ar>

# La politique agricole de la Communauté économique européenne

## I — La situation de départ

La politique agricole de la C.E.E., organisation plus connue sous le nom de Marché Commun européen, constitue une intéressante expérience dans le domaine de l'économie agricole ; domaine, à vrai dire, un peu négligé par les auteurs et les écrivains de traités économiques, mais dont l'importance devient de plus en plus évidente.

La politique agricole d'un pays est rarement soumise à une politique globale, tenant compte de la portée du problème agricole. Il s'agit, dans la majorité des cas, d'un amas de mesures législatives, remédiant à des situations concrètes et urgentes. Ces mesures manquent souvent de coordination, et sont parfois contradictoires.

Dans le cas de la C.E.E., le problème a été posé, par les exigences mêmes de la nature de l'intégration économique, selon une optique différente. Étant donné qu'il faut s'approcher pas à pas vers un marché commun agricole, il a fallu concevoir une politique agricole d'ensemble. Et au moment de commencer à travailler, on a constaté que le problème était plus compliqué que prévu. La difficulté de l'élaboration d'une politique agricole intégrale est apparue clairement.

La politique agricole de la C.E.E. n'est pas encore complète. Seuls quelques aspects ont été exploités. Il s'agit d'une expérience qui a débuté en 1962, avec les premiers règlements, et il est impos-

sible de prévoir combien de règlements il faudra ajouter. Mais, en tout cas, nous sommes probablement en présence de l'expérience la plus intéressante et la plus complète en ce domaine. Son déroulement mérite d'être suivi avec attention.

Dans le présent article, nous avons tâché de donner quelques renseignements sur la position de départ des différents pays, ainsi que sur les changements prévus selon le développement de l'intégration systématique des marchés agricoles. Dans un prochain article, nous tenterons d'expliquer les principes de la politique agricole, tels qu'envisagés par le Traité de 1957. Finalement, en possession de cette connaissance de base, il sera possible de faire une étude des différents règlements qui constituent le véritable corps de la politique agricole de la C.E.E.

\*  
\* \*

Pour bien comprendre les dimensions de la tâche à réaliser, il faut examiner soigneusement les conditions de départ. L'activité agricole suppose une très grande complexité. Commençons donc par examiner l'importance de la production agricole des six pays au seuil de la signature du Traité de Rome, en la comparant avec celle des États-Unis et du Canada (tableau I).

**Tableau I**  
**Production agricole, 1955-56<sup>1</sup>**

(En milliers de tonnes)

	Céréales pani- fiables	Céréales secon- daires	Pommes de terre	Sucre de betterave	Fruits	Lé- gu- mes	Vian- de (bœuf et veau)	Vian- de (porc)	Beur- re	From- age	Oeufs
Allemagne .....	7,039	5,442	22,874	1,266	1,767	2,466	745	1,359	270	259	328
France .....	10,839	7,618	15,458	1,580	1,519	7,200	1,380	1,016	250	320	470
Italie .....	9,631	4,013	3,398	1,215	4,676	5,600	415	181	56	332	335
Belgique- Luxembourg .....	1,000	829	2,314	379	675	760	194	194	81	19	139
Pays-Bas .....	815	964	4,083	416	495	1,150	195	338	61	172	231
<b>Total .....</b>	<b>29,324</b>	<b>18,866</b>	<b>48,127</b>	<b>4,856</b>	<b>9,132</b>	<b>17,176</b>	<b>2,929</b>	<b>3,088</b>	<b>718</b>	<b>1,102</b>	<b>1,503</b>
Etats-Unis .....	26,274	118,139	10,386	1,623	6,808	—	6,900	4,997	720	614	4,189
Canada .....	13,823	13,390	1,729	104	500	—	566	436	152	46	268

1. Agriculture. Chiffres de production et de consommation, O.E.C.E., Paris, juin 1961.

**Tableau II**  
**Surfaces occupées par les cultures <sup>2</sup>**  
 (En mille hectares)

	Allemagne		France		Italie		Bénélux	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
Blé .....	1,397	1,319	3,997	4,571	4,435	4,556	326	337
Seigle et méteil .....	1,182	1,091	261	243	60	56	161	144
Orge .....	1,120	1,138	2,259	2,177	220	210	223	220
Avoine .....	723	805	1,442	1,356	123	119	258	243
Pomme de terre .....	976	963	878	852	379	377	187	180
Betterave .....	260	290	359	352	227	225	226	190

**Tableau III**  
**Composition de la production agricole, 1953-54 <sup>3</sup>**  
 (En p.c. de la production totale)

	Alle- magne	France	Italie	Bel- gique	Luxem- bourg	Pays- Bas	Total
Céréales .....	10	12	26	7	10	4	15
Pommes de terre	6	3	2	5	5	7	4
Betterave à sucre	4	3	1	4	—	3	3
Vin .....	2	9	4	—	6	—	6
Fruits .....	5	3	10	5	1	4	6
Légumes .....	2	8	7	9	—	6	6
Total produc- tions végétales	30	42	66	35	27	32	45
Produits du cheptel bovin et caprin	14	17	8	15	15	14	13
Porcs .....	26	12	4	13	24	17	14
Oeufs et volaille	1	7	2	1	1	1	3
Lait et dérivés	22	17	13	24	28	25	18
Total produc- tions animales	70	58	34	65	73	68	55
Total général ..	100	100	100	100	100	100	100

2. Statistiques de l'Agriculture et de l'alimentation, O.E.C.E., décembre 1962.

3. Rapport de la Commission de la C.E.E., Bruxelles, 1958.

On constate immédiatement la position importante de la France au sein de la Communauté. La France, en effet, possède la plus forte production de céréales panifiables et secondaires, de légumes et de viande de bœuf et de veau. La même chose se produit avec le vin et les œufs. L'Allemagne est le plus grand producteur de pommes de terre, avec une très forte marge, et de viande de porc. De son côté, l'Italie l'emporte dans la production des fruits, tout en enregistrant de bonnes productions de blé, de légumes et d'œufs. Les trois pays du Bénélux ne peuvent évidemment être au premier rang en aucune production, étant donné les petites dimensions de ces territoires par rapport aux autres grands pays : l'Allemagne, la France et l'Italie.

On peut ajouter à ces chiffres quelques renseignements sur les surfaces occupées par les principales cultures (tableau II).

Il est intéressant, pour compléter cette information de base, de remarquer l'importance relative des différentes productions agricoles (tableau III).

De l'examen des tableaux I, II et III, on ne peut tirer que des conclusions provisoires pour avoir une idée des différences entre les six pays. Le fait que la France produise plus de blé que l'Italie a une signification limitée, si nous ne savons pas quelles sont les productions par unité de surface, c'est-à-dire, par hectare. Nous ferons cette étude plus loin. Mais, pour le moment, les tableaux I, II et III vont nous servir à faire une constatation.

En effet, malgré tout ce qui a été dit à propos des difficultés pour réaliser l'unité agricole de l'Europe, les chiffres de ces tableaux nous indiquent clairement qu'il existe une certaine identité entre les agricultures des différents pays. Cela veut dire que dans l'ensemble de la Communauté, on cultive à peu près les mêmes produits. En d'autres termes, il s'agit de la même région géographique, considérée du point de vue agricole. Il y a certainement des différences dans les structures, dans les prix, dans le degré de développement des techniques. Mais, malgré tout cela, il est certain que les différences ne sont pas assez importantes pour empêcher la création d'un marché agricole commun. Il existe une certaine uniformité dans les agricultures des six pays.

Les difficultés de cette tâche d'intégration seront évidemment grandes et nombreuses, mais il faut en chercher la source ailleurs.

Dès le début du Marché Commun on a considéré comme un fait acquis qu'il n'y avait pas des difficultés insurmontables pour rattacher des agricultures complètement hétérogènes. Bien au contraire, le fait d'appartenir à une même région géographique a toujours poussé les promoteurs de la C.E.E. à considérer possible l'unification agricole. L'existence au sein de la Communauté des zones de climat méditerranéen n'apporte aucun inconvénient. Au contraire, l'ensemble devient plus complet.

Cependant, l'idée de l'unification agricole fut l'objet d'une discussion assez vive lors de la rédaction du texte du Traité de la C.E.E. en 1957. Il y avait un groupe d'experts dont l'opinion était opposée à l'inclusion des produits agricoles dans le cadre du Traité. Il est possible, disaient-ils, d'arriver à un marché commun dans le domaine de l'industrie lourde<sup>4</sup>, de l'industrie légère et même dans le commerce. Mais il est impossible de faire la même chose dans l'agriculture. Les différences de prix, d'organisation des marchés, de systèmes d'exploitation, etc., sont si frappantes, que la tâche paraît au-dessus de nos forces.

Cependant, les faits ont démontré que l'opinion contraire était juste. Heureusement, malgré une certaine incertitude et un manque d'assurance dans les premiers efforts, l'agriculture a été incluse dans le Traité. Aujourd'hui il est très simple de comprendre les raisons données par ceux qui désiraient l'intégration agricole à cette époque. Leur mérite consiste à en avoir défendu la possibilité au moment de faire les premiers pas vers une expérience nouvelle dans l'histoire de l'agriculture européenne.

Le tableau I peut nous servir aussi pour comprendre l'ambition de l'unification agricole de la C.E.E. En effet, dans ces chiffres, les diverses productions de la C.E.E. sont plus ou moins comparables à celles des États-Unis. On a ajouté, pour avoir un point de repère, les productions du Canada. Il serait vraiment intéressant de comparer les mêmes chiffres lorsque l'intégration sera effectivement réalisée. On constatera alors quel a été vraiment l'effet du Marché Commun dans le développement agricole. Il faudra établir un taux annuel d'augmentation normale de la production pour les deux groupes,

4. Le 18 avril 1951 fut signé à Paris le traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.). Quand le Traité de Rome, instituant la C.E.E., fut rédigé, la C.E.C.A. avait produit des résultats excellents, voire inattendus.

pour séparer l'effet propre de l'intégration. En même temps que la production monte sous l'effet de l'augmentation de la population et de l'amélioration de la technique, on verra quel a été l'effet véritable de l'intégration en elle-même.

Le tableau III nous offre les principales différences des agricultures des six pays. Par exemple, on constate que l'agriculture des pays du Bénélux est orientée de préférence vers l'élevage. La conséquence de ce fait est que cette agriculture est très productive, parce que ces produits ont généralement une valeur plus élevée que les produits végétaux. Dans la même ligne se trouve l'agriculture allemande. La répartition normale est de 70 p.c. pour l'élevage et de 30 p.c. pour les produits végétaux. Mais entre ces deux agricultures il y a une très grande différence, quoique apparemment, elles présentent la même structure.

Le contraste est fort avec l'Italie où les produits végétaux constituent les deux tiers de toute la production. Il faut dire, toutefois, que l'Italie peut s'orienter vers la production des fruits, avec beaucoup d'avantages sur les autres pays de la C.E.E., et cette production peut obtenir de bons prix sur le marché. C'est aussi le cas des légumes « précoces », qui peuvent être placés sur les marchés de l'Europe centrale avec quinze jours, parfois un mois d'avance sur les légumes cultivés en France ou en Allemagne. En tout cas il est prévisible que la composition de la production agricole italienne se rattache de quelque façon à la composition des cinq autres pays, spécialement de la France. Ce pays, en effet, présente une composition moyenne, et il est prévisible que cette composition soit profondément modifiée. En effet, on s'attend à ce que la production agricole en France monte, soit dans le domaine des produits végétaux, soit dans le domaine de l'élevage.

Les trois tableaux cités nous procurent des renseignements sur les mouvements possibles de l'agriculture de la C.E.E. dans les prochaines années. Cependant il faut avouer que l'intégration des marchés agricoles n'est pas encore amorcée d'une façon réelle. On peut pourtant supposer que le passage de l'agriculture européenne de 1956, dont la technique et l'organisation commerciale étaient très inférieures à celles des États-Unis, à une agriculture qui rejoint presque le niveau américain de technique et d'organisation, signifiera pour la C.E.E. une augmentation formidable de la production,

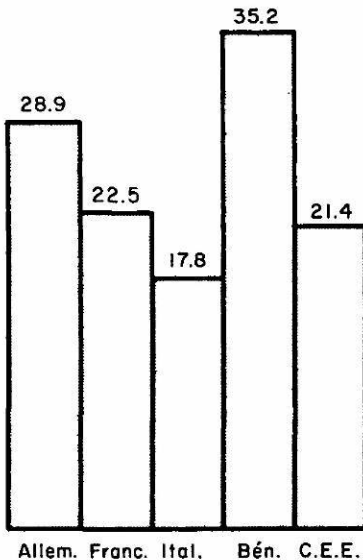
dont la portée exacte est difficile à concevoir. Cependant, il est possible d'indiquer les lignes probables de cette augmentation.

À cette fin, il faut approfondir notre connaissance de la situation de départ avec des instruments plus précis et plus utiles. Jusqu'ici, au lieu de remarquer les différences, nous avons plutôt insisté sur les traits communs.

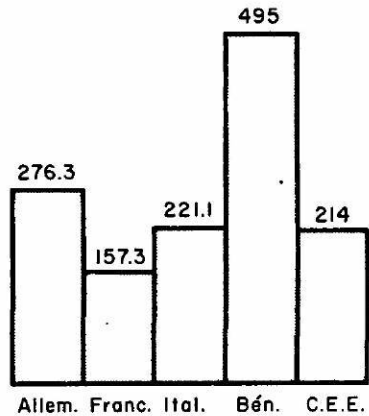
Les figures du graphique I sont plus significatives. On y a porté quelques données tirées du tableau XII (appendice, p. 264). En effet, au graphique Ia, on trouve la différence de rendement par hectare selon les pays. La production de blé, par exemple, varie énormément d'un pays à l'autre. Tandis que le rendement de certains pays est assez élevé, comme au Bénélux, ou assez favorable, comme en France, la production de l'Italie et de l'Allemagne est clairement insuffisante. On peut même dire que la position de la France est favorable au sein de la Communauté, mais moins favorable dans le marché mondial.

Ces différences sont plus significatives, parce qu'elles nous disent que la production du blé subira de profondes transformations dans

GRAPHIQUE 1a  
Quintaux de blé par hectare



GRAPHIQUE 1b  
Production par hectare,  
(en dollars).





la Communauté. En effet, il est tout à fait nécessaire de réduire la production du blé en Italie et en Allemagne. En termes plus précis, cela signifie que les terres marginales de ces deux pays devront être abandonnées. Jusqu'à maintenant, l'existence de barrières douanières permettait la culture de terres très peu fertiles, mais lorsque le blé français pourra être placé sans obstacles sur le marché italien ou allemand, les cultivateurs de ces deux pays ne pourront évidemment pas soutenir la concurrence.

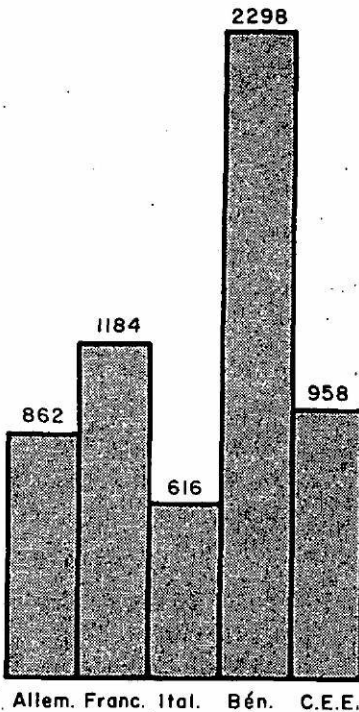
Une autre question se pose, à savoir, si la production en France et dans le Bénélux sera encore développée, ou si elle restera stationnaire. L'augmentation de la production peut provenir, soit de la mise en culture de terres nouvelles, soit de l'amélioration de la fertilité de la terre. La première hypothèse peut difficilement se réaliser, parce qu'il y a de meilleures alternatives à la culture du blé. Quant à la seconde, il est vrai qu'il est possible de faire un progrès, mais ce progrès ne sera pas spectaculaire. En général, la production de la céréale fondamentale dans la C.E.E. ne se fait pas dans des conditions comparables à celles des États-Unis, du Canada ou de l'Australie. Toutefois, la C.E.E. sera toujours une grande puissance économique et politique, et un certain degré d'indépendance sera vraisemblablement conservé. Si la production globale diminue par l'abandon des terres marginales de l'Italie et de l'Allemagne, des efforts seront faits pour augmenter, dans la mesure du possible, la productivité des terres à blé. Cette prévision découle aussi d'un fait historique : des efforts très considérables ont été faits dans les six pays, au cours des quarante années de notre siècle, en vue de développer la culture du blé. C'est surtout vrai dans le cas de l'Italie et de l'Allemagne, à l'époque du régime totalitaire. De grands intérêts ont été créés. Il semble peu probable que l'on change de direction tout à coup.

Mais, si l'on veut connaître plus profondément la diversité de la fertilité et de la productivité des différentes terres, on obtiendra un meilleur aperçu en considérant le graphique Ib. On peut voir le rendement en dollars par hectare cultivée dans chacun des pays. On constate immédiatement la position avantageuse du Bénélux, avec une production de 495 dollars par hectare. Viennent ensuite l'Allemagne, avec 276.3, et l'Italie, avec 221.1. La France y occupe la dernière place. Les positions sont renversées, mais il faut saisir la

signification de ce graphique. Certainement, la production par hectare est significative, mais occuper la dernière place ne veut pas dire que l'agriculture est retardée ou moins efficace. Cela implique tout simplement qu'en France on pratique une culture plus extensive — les céréales en particulier — dont la production en dollars par unité de surface est peu élevée. Au contraire, dans le Bénélux, plusieurs terres sont utilisées pour la culture intensive, telle que les fleurs, les légumes, ainsi que la transformation de l'herbe ou des céréales secondaires en viande et en lait. Mais nous avons déjà dit que les produits de l'élevage atteignent sur le marché des prix plus élevés. Le même phénomène se produit en Allemagne, où de grandes étendues de terre sont utilisées pour la culture des pommes de terre. En Italie, l'importante surface occupée par les vignes, les fruits et les légumes, fait aussi sentir son poids dans la comparaison.

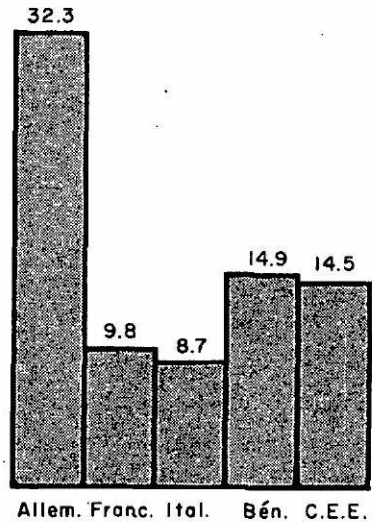
GRAPHIQUE 2a

Production annuelle par  
personne active (en dollars)



GRAPHIQUE 2b

Nombre de tracteurs par  
1,000 hectares



Ce graphique illustre aussi d'intéressantes différences entre les pays, et nous indique où l'on pratique la culture intensive ou extensive. Il s'agit de savoir si cette distribution sera affectée par l'élimination des barrières douanières. Mais il faut faire attention, parce que l'on peut trouver des données faussées dans les statistiques. En effet, le prix des pommes de terre du marché allemand n'est pas le même que celui du marché français. En Allemagne les prix sont généralement plus hauts qu'en France. Alors, les chiffres doivent être corrigés en vue d'employer un même prix. Mais c'est précisément cela le but du marché commun agricole, et il faudrait attendre sa réalisation pour avoir la possibilité de faire des comparaisons vraiment significatives. En attendant, il faut se contenter d'approximations. Le graphique Ib indique quelque chose, mais il n'est pas suffisamment significatif.

Il faut employer des instruments encore plus précis. Nous pouvons les trouver dans les graphiques IIa et IIb.

Tout d'abord, le graphique IIa nous montre la production par personne active dans l'agriculture de chaque pays, c'est-à-dire, la productivité par rapport au premier facteur de production : le travail humain.

On constate la position prééminente du Bénélux, où chaque personne active produit pour 2,298 dollars par année. La France est en deuxième position, avec 1,184 dollars, et l'Italie occupe la dernière place avec 616 dollars.

La différence la plus frappante entre chacun des pays est là. Il faudra en quelque sorte niveler un peu les différences de productivité par personne active. Dans le cas de l'Italie, une importante émigration des gens de la campagne sera nécessaire. Le faible résultat par personne active n'est pas occasionné généralement par la maigre fertilité des terres. Nous avons vu que l'Italie se trouve mieux placée que la France sous cet aspect. Il s'agit d'un surcroît de main-d'œuvre dans la campagne. Il faut amener ces gens vers l'industrie ou vers les activités tertiaires. Ce sera sans doute la plus grande transformation dans l'agriculture communautaire.

On a calculé que, pour être dans des conditions égales avec ses partenaires, la moyenne de personnes actives par hectare en Italie ne doit pas être supérieure à 0.25. Actuellement, elle est de 0.33, c'est-à-dire qu'il faudra une réduction de 25 p.c.

Il y avait en Italie, au début de la mise en application du Marché Commun, sept millions de cultivateurs. Une réduction de 25 p.c. suppose que 1,700,000 cultivateurs doivent trouver du travail dans les autres secteurs de l'économie. En supposant une moyenne de quatre personnes à la charge de chacune des personnes actives, il résulte un excédent de population dans la campagne italienne, de presque 6,500,000 personnes. Les emplois pour les 1,700,000 cultivateurs, et le logement de ces 6,500,000 personnes, posent des problèmes d'une portée inconnue jusqu'ici. Dans le programme de développement économique approuvé récemment dans ce pays, on a tenu compte des grandes migrations, mais la réalisation effective sera probablement l'objet d'un programme érigé sur une plus haute échelle, c'est-à-dire, dans le cadre des organismes de la C.E.E.

Cet exode de la campagne italienne sera dirigé surtout vers les activités extra-agricoles du pays, et vers les autres pays de la C.E.E. Jusqu'ici il a été très difficile d'organiser une migration vers la campagne des autres pays, notamment vers la France. Comme conséquence de cet exode, on prévoit une augmentation de la production par personne active en Italie. Les productions physiques par unité de terre ne monteront pas, parce que l'on doit prendre ces chiffres comme des données, des constantes. Mais on pourra éliminer la différence la plus frappante entre les diverses agricultures, qui est précisément le maigre revenu du cultivateur italien.

Quoique l'on ait parlé de l'Italie en général, il vaut mieux préciser les régions du pays qui seront affectées par l'exode. En effet, la division des données par nations est arbitraire, et ne permet pas de comprendre exactement le problème. Par exemple, la région nord de l'Italie, connue sous le nom de Val padana est une des régions les plus favorisées par la nature. On pourra probablement développer l'agriculture dans cette région. Cela ne signifie pas qu'on va employer plus de main-d'œuvre, mais, du moins, que l'exode ne sera pas également intense dans tout le pays. Elle sera plus active dans la région centrale, et encore davantage dans le Mezzogiorno et dans les grandes îles de Sicile et Sardaigne.

Au contraire, le mouvement ascendant de la production par personne active en France doit être le résultat, non d'un prélèvement de main-d'œuvre agricole, mais plutôt d'un effort pour améliorer et intensifier les différentes sortes de cultures. En effet, la France, qui

est le pays le plus favorisé du point de vue agricole, pourra développer son agriculture, non seulement en vue de son propre bénéfice, mais aussi de celui de l'ensemble. La production par unité de terre doit s'accroître parce que l'on pourra employer plus de main-d'œuvre, ou, du moins, parce que l'on pourra absorber l'augmentation naturelle.

Il faut aussi diviser la France en grandes régions agricoles. Il y a une très grande différence entre la campagne de la Gironde, le Poitou, les vallées de la Loire et de la Seine, c'est-à-dire, la France nord-ouest, et la France du Massif central, avec les régions montagneuses de la Savoie et le Dauphiné, la Lozère et l'Hérault. La première région sera probablement une zone d'expansion de l'agriculture européenne, avec l'emploi de beaucoup de capitaux, et, peut-être même, de main-d'œuvre. C'est ce que confirme le graphique IIb. En effet, le degré de mécanisation en France — on peut considérer comme un index valable le nombre de tracteurs employés par hectare — est assez bas. La même chose arrive en considérant le nombre d'animaux vivants par hectare ou l'emploi de fertilisants (tableau XII, p. 264). Ces indices montrent le passage d'une agriculture basée sur les céréales à une agriculture orientée vers la production de viande et de lait. La seconde est beaucoup plus productive.

Cependant, il faut dire qu'en Europe ces deux sortes d'agriculture ne s'excluent pas mutuellement. Une même ferme peut très aisément réunir la culture du blé ou d'autres céréales avec l'élevage du bétail, tandis qu'il est souhaitable de faire un cycle en harmonisant les deux productions. C'est pourquoi on peut prévoir une forte augmentation de la mécanisation en France, accompagnée d'un accroissement de la production, surtout de la production de la viande et du lait. En un mot, la production de zones très étendues de cette grande région se rapprochera de celle du Bénélux, parce que les conditions « pédologiques » et climatiques sont assez semblables.

D'après ce que nous avons vu, nous espérons un développement de la production agricole en France, sans qu'il y ait une augmentation sensible de la population agricole. Le résultat sera obtenu par une mécanisation plus intense et par l'augmentation de la charge de bétail par hectare. Au contraire, l'on prévoit pour l'Italie une production stationnaire accompagnée d'une forte réduction de la popu-

lation agricole. Évidemment, ces deux mouvements seront convergents, tendant ainsi à éliminer les différences entre les deux pays.

La deuxième région de la France sera surtout utilisée pour la culture de la vigne, des fruits et des légumes. Mais certaines zones de cette région se trouvent dans la même situation que le Mezzogiorno italien. Il faudra encourager l'exode rural en ces zones.

Entre les positions extrêmes de la France et de l'Italie, où l'on peut prévoir les plus importants changements, on peut considérer la position de l'Allemagne et du Bénélux. Des changements s'effectueront sûrement, mais la portée en sera plus limitée.

La fertilité générale des terres allemandes est inférieure à celle des terres françaises. Toutefois, la production par unité de terre est supérieure en Allemagne, à cause d'une plus grande mécanisation, d'une utilisation plus intense des fertilisants, ainsi que du grand nombre d'animaux élevés par hectare. C'est ainsi que l'agriculture allemande se révèle apparemment plus prospère que celle de la France, si l'on regarde la production en dollars par hectare. Mais la même mise en garde qu'auparavant s'impose, en ce qui a trait aux prix allemands généralement plus élevés.

De plus, il y a parfois de nombreuses subventions qui cachent la réalité d'un coût de production supérieur au prix courant. Il faut donc apporter une première correction à la position de l'agriculture allemande.

En effet, si nous regardons les statistiques concernant la production par personne, on constate la faiblesse de la position allemande. La production par personne active est inférieure à celle de la France, même à la moyenne de toute la Communauté. Cela signifie que les récoltes allemandes sont davantage le fruit d'une application intense du travail humain et des moyens techniques, que le résultat de la fertilité des terres. Si l'on met les résultats obtenus en rapport avec les moyens employés, on constate le véritable état de l'agriculture allemande. Sans doute, l'Allemagne sera un élément conservateur dans les négociations pour l'unification agricole. Elle tentera sans cesse de défendre la position non concurrentielle de ses cultivateurs, spécialement en ce qui concerne les céréales et le lait.

D'autre part, la charge démographique, c'est-à-dire le nombre de personnes actives par hectare, est de 0.32, presque la même que celle de l'Italie. C'est pourquoi l'agriculture allemande tendra à ré-

duire la production et la population, de sorte qu'on peut y prévoir un exode des cultivateurs allemands vers l'industrie. Ce changement n'est évidemment pas aussi pressant qu'en Italie. Il s'effectuera probablement à long terme. Si l'on applique le même coefficient de réduction employé pour l'Italie — réduction de la population agricole à 25 p.c. de la population totale — environ 500,000 hommes devront abandonner la campagne allemande en un nombre indéterminé d'années.

D'ailleurs, l'Allemagne est nécessairement le pays le plus protectionniste dans le domaine de l'agriculture. Le développement industriel a été le plus fort du groupe. Alors, la différence entre les revenus agricoles et extra-agricoles risque d'être intolérable sans la protection de l'agriculture. C'est pourquoi le gouvernement allemand a été forcé d'octroyer de nombreuses subventions aux cultivateurs. Naturellement, il sera très difficile de maintenir cette situation artificielle dans le cadre d'un mouvement vers l'élimination des barrières douanières.

En dernier lieu, il nous reste à considérer la position du Bénélux dans l'ensemble de la Communauté. Il s'agit certainement d'une position très solide. Nous sommes en présence d'une des agricultures les plus développées du monde. La production par unité de terre est la plus élevée de la Communauté, avec une forte marge. Et la situation demeure la même en ce qui concerne la production par personne active, qui est le double de celle de la France. D'autre part, la mécanisation est moins intense qu'en Allemagne. Mais il faut remarquer que le degré de mécanisation, tel que déduit des statistiques officielles est trompeur dans le cas du Bénélux. On y utilise en effet plusieurs petites machines agricoles, type d'outillage qui échappe aux statistiques. Il n'en est pas moins vrai que la fertilité des terres de la Belgique et de la Hollande permet d'obtenir de très bonnes récoltes. Cette agriculture est orientée vers des produits d'une grande valeur par unité de poids ou de volume, comme les fromages, les légumes verts, les fleurs, etc. C'est pourquoi l'on y trouve le plus grand nombre d'animaux vivants par hectare et la consommation de fertilisants la plus élevée.

La position du Bénélux est, par conséquent, assez bonne. On n'y prévoit aucun changement important dans le domaine agricole à cause de l'intégration. Cette position servira plutôt de modèle à

l'immense région française que nous avons déjà signalée, et à d'autres régions comme le Hanovre, la Westphalie ou le Val padana, à savoir, les régions où l'on attend le plus important développement de la production.

Nous avons donc énuméré quelques possibilités de changements de l'agriculture de chaque pays. Mais cette analyse n'est que préliminaire. Il faut la corriger et la compléter à la lumière des autres données, comme les prix, les structures, etc.

Terminons cet aperçu des productions par une observation générale. Même si les changements dans l'agriculture seront profonds et importants, il ne faut pas s'attendre à des changements aussi importants que dans l'industrie. En effet, la nature de la production agricole permet l'existence de très grandes différences de prix, même à l'intérieur d'un pays. La mise en œuvre du marché commun agricole et sa consolidation causeront sûrement d'importantes variations, mais le développement de la concurrence ne se fera pas sentir de la même façon que dans le domaine de la production industrielle. La nature toute spéciale des produits agricoles est telle qu'elle exige des différences marquées entre les marchés. Les produits agricoles ont généralement peu de valeur par unité de poids ou de volume, si on les compare avec les produits de l'industrie. Ainsi, les frais de transport sont toujours un élément déterminant pour placer ou non un produit sur un autre marché. C'est pour cette raison que les prix du blé varient notamment d'une région à une autre, à l'intérieur d'un même pays.

Par conséquent, et pour résumer en quelque sorte tous les changements prévisibles, il serait assez juste de dire qu'avec le marché commun agricole les différences entre les marchés seront réglées selon les régions naturelles, en éliminant les différences causées par la présence de limites artificielles, c'est-à-dire de frontières. Les six marchés nationaux seront donc substitués par des marchés régionaux, plus ou moins étendus.

\*  
\*

La question des revenus s'insère à son tour dans les problèmes de l'intégration des agricultures.



POLITIQUE AGRICOLE DE LA C.E.E.

Le tableau IV montre, d'une part, les différences entre les revenus agricoles des différents pays et, d'autre part, l'écart entre le revenu général *per capita* et le revenu agricole dans chaque pays.

Il faut donc envisager deux catégories de problèmes. D'abord, le problème que nous pouvons appeler horizontal, c'est-à-dire les différences entre chacun des pays. Ensuite, le problème vertical, ou la tension des revenus entre le domaine agricole et extra-agricole de chaque pays.

Au sujet du problème horizontal, il existe un certain équilibre entre tous les pays, l'Italie exclue. Le revenu agricole de l'Italie est moins de la moitié de la moyenne générale. Si on tient compte du fait que les revenus agricoles du nord de l'Italie sont presque égaux à la moyenne européenne, on pourra saisir la situation alarmante des campagnes surpeuplées du Sud, où le revenu annuel *per capita* est estimé inférieur à 200 dollars.

Selon l'optique des revenus, on trouve évidemment le même problème, et aussi la même solution que nous avons déjà proposée dans la partie consacrée à la production : il faut réduire d'une façon drastique la population agricole de Mezzogiorno.

Mais il est d'ailleurs vrai que le problème des revenus doit être mis en rapport avec le niveau de prix de chaque marché. Nous avons déjà fait allusion au niveau allemand, artificiellement haut ; ces chiffres

**Tableau IV**  
**Revenu agricole des pays de la C.E.E. <sup>5</sup>**

(En dollars)

	Revenu national per capita		Revenu agricole en p.c. du revenu non agricole	Revenu agricole per capita	
	1955	1957		1955	1957
Allemagne .....	1,040	1,120	56	582	627
France .....	1,000	1,080	57	570	615
Italie .....	550	600	38	209	228
Belgique .....	1,120	1,170	58	649	678
Pays-Bas .....	960	980	76	729	744
Luxembourg .....	1,290	1,270	54	696	685

5. Rapport de la Commission de la C.E.E., Bruxelles, 1958.

fres du revenu doivent alors être examinés de plus près. Si l'unification des économies est acceptée comme but final du Traité de la C.E.E., l'unification des prix des produits agricoles devient une conséquence inévitable. Le niveau des prix doit donc descendre en Allemagne. Et s'il descend, il entraînera une baisse des revenus agricoles. On arrive ainsi à la même conclusion faite à propos des productions : un certain abandon des exploitations marginales est prévisible. Ce sera l'unique moyen d'obtenir un revenu *per capita* comparable à la moyenne qui sera imposée par les autres pays.

La position de la France dans ce domaine est plutôt favorable. Puisque les prix moyens déterminés dans la C.E.E. auront une position intermédiaire entre les prix les plus élevés et les plus bas actuellement en vigueur, il y aura une hausse des prix du marché français, au moins dans quelques produits. Cela entraînera nécessairement une hausse des revenus de l'agriculture française par rapport à l'agriculture allemande.

De ce point de vue, la situation italienne est plutôt défavorable. Normalement les prix devront baisser. Il faudra donc défendre le revenu agricole avec un accroissement énergique de la productivité.

Enfin, il ne semble pas que dans le Bénélux le niveau des revenus agricoles doive subir de grandes transformations. Il est intéressant de remarquer le rendement élevé de l'agriculture hollandaise, dont le revenu représente 76 p.c. du revenu normal *per capita*. Il s'agit de la meilleure agriculture des six pays, sans doute. Mais il n'est pas sûr que ce résultat puisse être répété dans les autres pays. Il y a un certain nombre de circonstances qui expliquent l'exceptionnel exploit hollandais. Dans les pays du Bénélux, donc, les prix sont bons, et de toute façon on espère une hausse plutôt qu'une baisse, au moins pour les produits les plus importants.

Alors, l'examen des revenus selon leur distribution horizontale n'apporte aucun élément inconnu, mais confirme les observations précédentes.

Le problème vertical est plus complexe. Il s'agit d'une situation d'infériorité de l'entreprise agricole par rapport aux entreprises industrielles ou commerciales. Ce problème a été posé pour la première fois, dans ses véritables proportions, quand, après la hausse des prix agricoles pendant la dernière guerre mondiale, le développement économique s'est énormément accéléré. Au fur et à mesure que l'en-

semble de l'économie progressait, la situation de l'agriculture se détériorait. Il est bien vrai que l'agriculture, elle aussi, enregistrait de véritables progrès dans l'accroissement de la productivité. Mais les bénéfices de ces efforts ont échappé aux cultivateurs, parce que les progrès extra-agricoles ont été beaucoup plus intenses. Alors, la position relative du revenu agricole vis-à-vis du revenu général s'est détériorée.

L'explication de ce phénomène serait très longue. Il y a un ensemble de facteurs qui se sont, à un moment donné, joints pour produire un effet convergent ; et il semble que le phénomène tend à s'affermir encore davantage. Mais nous sommes maintenant devant un fait, et il faut accepter les faits ; même si l'explication reste toujours difficile à trouver.

Les négociateurs du Traité de la C.E.E. ont été pleinement conscients de cet état de choses, et c'est pourquoi un des buts principaux de la politique agricole sera de chercher une amélioration des revenus agricoles. À ce moment, nous pouvons constater la nécessité d'intégrer dans cette politique les problèmes des structures, à savoir, la situation de fond qui donne à l'agriculture européenne cette position d'infériorité. La politique agricole ne peut pas être tout simplement un rapprochement des prix entre les différents marchés par l'élimination des barrières douanières, parce que cette façon brutale d'agir serait un coup mortel pour l'agriculture, et, par conséquent, pour l'ensemble de l'économie des six pays. Bien au contraire, la politique agricole devra précisément faire une coordination entre le mouvement convergent des prix et des tarifs douaniers, d'une part, et le mouvement de rapprochement entre le revenu général et le revenu agricole dans toute la Communauté, d'autre part.

Les dirigeants de la C.E.E. ont dit plusieurs fois que les six pays aspirent à être non seulement une puissance de premier ordre dans le domaine industriel, mais aussi dans le domaine agricole, et on a dit que la C.E.E. deviendra un exportateur net de produits agricoles. La tâche est ambitieuse. C'est pourquoi on ne doit pas s'étonner devant la complexité, parfois angoissante, de la politique agricole au sein de la C.E.E. Les accords qui ont été conclus, et que nous allons étudier dans cette suite d'articles, sont la conséquence du désir de résoudre deux problèmes à la fois : le problème de l'intégration des marchés et le problème d'une réforme profonde des structures agri-

coles. Il s'agit théoriquement de deux problèmes différents, mais dans la pratique on ne peut pas résoudre le premier sans agir simultanément sur le second.

De ce point de vue, le problème majeur reste toujours celui de l'Italie. Le revenu agricole *per capita* n'est que de 38 p.c. du revenu national *per capita*, tandis que dans les Pays-Bas le rapport est de 76 p.c. Ces deux chiffres indiquent très éloquemment que les possibilités de réduire la différence restent toujours grandes, si l'on améliore avec intelligence les différentes techniques de culture et, surtout, si on rationalise les problèmes de la population des campagnes.

\*

\* \*

On a déjà fait allusion à de profondes transformations démographiques que l'on attend du marché commun. Cette grande transformation implique des problèmes qui dépassent la politique agricole elle-même. Mais, en même temps, il faut constater une autre fois l'importance fondamentale de cette politique. C'est pourquoi ceux qui ont la plus grande responsabilité politique dans les six pays ont répété à plusieurs reprises que le Marché Commun ne peut atteindre une véritable union économique, s'il n'y a pas d'abord une intégration agricole. Et, en conséquence, l'intégration politique est subordonnée, au fond, à la mise en marche de la politique agricole commune, et à sa réussite.

On pourra avoir une vue plus complète du problème démographique en observant les données du tableau V.

**Tableau V**

**Répartition de la population et de la production agricoles**

(En p.c. du total de la C.E.E.)

	France	Allemagne	Italie	Bénélux	C.E.E.
Population ...	28.8	24.5	41.6	5.1	100
Production ...	37.1	25.3	24.0	13.6	100.

Évidemment, il faut rapprocher les positions si l'on veut parvenir à un certain équilibre. Cet équilibre est précisément le résultat attendu de l'intégration économique dans tous les domaines.

La population agricole de l'Italie, qui est de 41.6 p.c. de toute la population agricole de la C.E.E., ne produit que 24 p.c. de la production totale. La migration de la campagne vers l'industrie permettra sans doute d'améliorer la position de l'Italie, en réduisant le pourcentage de la population agricole. Mais il n'est pas tout à fait certain que la position italienne s'améliore du point de vue de la production. Dans le cas de la campagne allemande, la migration prévisible est différente de celle de l'Italie. Il s'agit, ici, d'un surcroît de main-d'œuvre, plutôt que de productions sans avenir. Dans la campagne italienne, au contraire, il faudra faire des reconversions de cultures, sans que la surface agricole italienne diminue sensiblement. On verra probablement une extension des systèmes d'irrigation des terres, avec un développement assez poussé de la production de la viande et du lait, et plus encore des légumes et des fruits, pour lesquelles l'Italie offre d'excellentes conditions, avec un marché assuré contre la concurrence étrangère. Tout cela en abandonnant la culture du blé et d'autres céréales.

En Allemagne, on prévoit aussi une diminution de la population, mais selon les prévisions les plus logiques, cette diminution sera accompagnée d'une diminution de la surface cultivée. En effet, il y aura un très grave problème concernant le blé. Les fermes allemandes sont très mécanisées et elles emploient tous les systèmes possibles pour augmenter la productivité. Par ailleurs, l'industrialisation allemande est la plus développée du groupe et offre de grandes possibilités d'absorption de main-d'œuvre excédentaire. Donc, on ne comprend guère comment certaines fermes pourront survivre quand la protection douanière disparaîtra, permettant la vente du blé français sans entraves. Alors il est sensé de prévoir une diminution de la surface agricole, accompagnée d'une réduction de la population rurale. Ces deux mouvements ramèneront probablement la situation allemande vers le niveau des Pays-Bas, à savoir, que le pourcentage final de population agricole sera de 10 à 13 p.c. de la population totale. De toute façon, la portée et l'intensité de ces deux mouvements est très difficile à préciser avec plus de détails.

En ce qui concerne la France, il faut avouer qu'un pourcentage tel que 26.6 est encore assez élevé ; plus élevé même que la moyenne de la Communauté. Par rapport à un pays comme les États-Unis, dont l'étendue est supérieure à celle de la C.E.E. et dont la population agricole représente 10 p.c. de la population totale, la France fait face à une sorte de surpopulation agricole. Il faut préciser. Une réduction de la population rurale française est prévisible, mais ce ne sera pas l'effet direct de l'intégration économique. Ce sera plutôt la conséquence d'un mouvement de développement économique général qui porte à la réduction de la population agricole dans tous les pays. Il est vrai que la politique des structures, envisagée par le Traité de la C.E.E., peut être considérée déjà comme une mesure de développement économique général, qui conduit à ce résultat. Mais il est aussi vrai que la France sera probablement le pays le moins affecté par cette politique, conçue surtout en vue des difficultés italiennes et allemandes. D'autre part, les traditions paysannes françaises sont trop fortes pour admettre que le phénomène se produira d'une façon spectaculaire. La diminution de la population agricole française demeurera pourtant une tendance de fond stable, qui s'affermira de plus en plus avec le temps.

Grâce à sa position relative aux autres membres de la C.E.E., la France occupera progressivement une position prépondérante dans l'agriculture européenne. Les diminutions de population prévues en Italie et en Allemagne ne se réaliseront qu'au profit de la France. La production subira probablement la même orientation. La position relative de la France s'affermira encore. Du 37 p.c. actuel, la participation française dans la production totale de la C.E.E. se rapprochera de 50 p.c. Et pourtant, ce mouvement sera plus marqué en ce qui concerne la population que la production. En d'autres mots, le rapport production-population tendra à s'équilibrer.

Les trois pays du Bénélux ne subiront probablement pas de changements importants dans les chiffres absolus. Mais il y aura une modification dans les pourcentages de production et de population dans l'ensemble de la C.E.E. Ce sera l'effet des changements prévus dans les autres pays. D'un côté, la diminution de la population agricole globale fera monter l'importance de la participation du Bénélux, actuellement de 5.1 p.c. D'un autre côté, l'augmentation prévue de la production totale fera diminuer le pourcentage du Bénélux, ac-

tuellement de 13.6 p.c. En un mot, les deux pourcentages, eux aussi, tendront vers l'équilibre.

En ce qui concerne le pourcentage de la population agricole à l'intérieur de chaque pays, il doit évidemment descendre dans toute la Communauté, sauf, peut-être, dans le Bénélux. La moyenne communautaire actuelle est de 25.3 p.c. Ce pourcentage devra montrer une baisse spectaculaire dans très peu d'années, si le rythme de développement est maintenu. Probablement la baisse ralentira quand on s'approchera de la limite, c'est-à-dire d'environ 10 p.c. Si la C.E.E. doit devenir avec le temps une puissance économique dessinée sur le modèle américain, 15 p.c. de la population actuelle abandonneront les campagnes. Étant donné que la population globale est de 170 millions, le surcroît de population agricole peut être estimé à 25 millions. Combien de temps prendra ce grand mouvement démographique à se réaliser, personne ne peut le dire.



La question des prix des produits agricoles est très complexe ; il est impossible de la traiter ici avec profondeur. D'ailleurs, ce n'est pas nécessaire de le faire, parce que cette question reviendra plus loin, en étudiant les différents règlements promulgués pour articuler la politique agricole commune.

En effet, le premier principe de la politique agricole consiste à définir la nécessité de l'intervention des autorités économiques dans la détermination des prix agricoles. Nous trouvons ici une distinction fondamentale entre le secteur industriel et le secteur agricole. Dans le premier, les autorités contrôlent les tarifs douaniers, mais en laissant toute liberté aux entreprises pour déterminer les prix de leurs produits. Aucune intervention n'a d'ailleurs été faite dans ce sens. Bien au contraire, tous les obstacles au commerce intérieur ou extérieur, qui existaient dans les différentes législations, comme conséquence de la situation toute particulière de la guerre, sont disparus peu à peu, sans que cette disparition occasionne de nouvelles difficultés. Parallèlement à cette libéralisation, on a assisté à un développement sans précédent de l'industrie européenne.

La mise en œuvre du marché commun agricole sera donc caractérisée par une action sur les prix. Après quoi, on opérera sur les tarifs douaniers. C'est pour cela que la politique des prix est le point d'appui de toute la politique agricole à court terme.

D'autre part, le sujet est complexe parce que, comme nous l'avons déjà dit, les prix agricoles subissent de grandes variations de région en région, et de récolte en récolte. La même chose arrive si on considère les différentes étapes de la distribution des produits. C'est pourquoi il y a une gamme variée de prix pour un même produit, selon les circonstances de temps et d'espace. La Commission de la C.E.E., pour élaborer sa politique des prix, a dû développer un système très compliqué de contrôles, d'informations et de statistiques, mais qui s'est révélé efficace par les résultats obtenus. Cette complexité a des reflets sur quelques études, trop simples, faites sur la situation de départ.

La situation de départ et quelques éléments sur les mouvements qu'on a dû faire pour conduire à bonne fin la politique agricole, peuvent être observés dans le tableau VI. Au sujet des céréales, d'abord, la situation ne fait que confirmer ce que nous savions. Dans ce domaine les différences sont trop grandes pour ne pas espérer de modifications importantes des prix. Ces modifications influencent directement les revenus, et, si on ne contrôle pas le mouvement, les conséquences peuvent être graves. Par exemple, en Allemagne,

**Tableau VI**  
**Prix des produits agricoles<sup>6</sup>**

(En dollars)

	Prix moyens (Récolte de 1956)		Période de 1-4-56 à 1-4-57				Variations prévues par la Commission (novembre 1963) (En p.c.)		
	Blé (100 kg)	Orge (100 kg)	Lait à 3.7 p.c. de gras (100 kg)	Viande de bœuf (100 kg)	Viande de porc (100 kg)	Oeufs (1 kg) 57 à 60 pièces	Blé	Orge	Maïs
Allemagne	11.90	8.33	7.40	39.8	55.7	0.61	15	11	13
Belgique ..	9.20	6.07	7.04	56.4	54.9	0.58	2	7	3
France ....	9.72	7.42	7.60	42.9	58.3	0.69	8	16	1
Italie .....	11.66	8.62	7.05	42.3	59.7	0.78	11	3	4
Pays-Bas .	6.92	6.29	6.80	45.8	59.5	0.55	6	15	7

6. Statistiques de l'agriculture et de l'alimentation, O.E.C.E., février 1959.



la baisse des revenus agricoles pour les cultivateurs de céréales serait énorme, et ceci se refléterait dans les réactions des cultivateurs à l'égard du gouvernement qui doit prendre de telles mesures.

En France, le problème semble moins aigu, mais il demeure toujours un problème. La hausse des revenus agricoles, dérivée de la hausse du prix des céréales, risque de développer trop rapidement l'extension de cette culture, en empêchant les autres cultures plus productives ; ces dernières sont, par ailleurs, plus difficiles à développer, parce qu'elles exigent plus de capitaux et de technique.

C'est ainsi qu'il y aura un lent rapprochement à un prix moyen, qui doit être fixé au moment où les prix seront suffisamment semblables dans tous les pays. Il sera alors possible de réduire les tarifs douaniers.

Pour comprendre l'importance de cette politique des prix, il suffit de lire la déclaration de M. Sicco Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E. en décembre 1963, c'est-à-dire au moment où les hommes d'État comprirent que tous les traités signés à Rome n'avaient aucune valeur, s'il n'y avait pas d'entente commune au sujet des prix : « Si nous avons actuellement une série de règlements techniques dans le domaine de la politique des marchés, nous sommes encore loin de pouvoir parler d'un contenu réel de la politique agricole commune. Seule la fixation d'un niveau commun des prix des céréales pourra nous permettre de faire un pas décisif sur la voie de la progression. Elle lèvera de la campagne 1964-65 l'incertitude qui pèse sur les agriculteurs européens. Elle permettra de prendre immédiatement les mesures adéquates pour compenser les pertes de revenus. Elle instaurera enfin un véritable Marché Commun »<sup>7</sup>.

En effet, en novembre 1963, la Commission de la C.E.E. faisait un plan en ce sens, connu sous le nom de « Plan Mansholt », qui échoua sous l'opposition de l'Allemagne. Le tableau VI, qui expose, selon le plan, les prévisions des variations de prix dans chaque pays pour les trois céréales les plus importantes — blé, orge et maïs — montre la difficulté d'une telle décision. L'Allemagne subit des pertes dans tout domaine, tandis que la France jouirait des plus gros bénéfices. Il faut donc un système de compensation entre l'agriculture

7. Communauté européenne, décembre 1963, Paris.

française et allemande. Ou, mieux encore, une sorte de *clearing house* pour compenser tous les déséquilibres. On comprend la complexité de cette matière, qui explique les longues délibérations et les marchandages intervenus dans les discussions pour faire progresser la politique agricole.

Évidemment, le cas des céréales n'est pas unique. Il faut aussi équilibrer les prix des autres produits, en prenant des mesures variables en intensité et en ampleur. Par exemple, les données du tableau VI au sujet du lait sont en partie faussées par l'effet de la politique de certains pays, qui accordent des subventions aux producteurs, en les aidant à maintenir les prix bas en faveur des consommateurs. Cette situation, caractéristique de l'Allemagne, ne peut pas durer, ou, du moins, elle sera remplacée par un système communautaire de subventions. Alors, même si le prix du lait semble plus bas en Allemagne qu'en France, au moment de négocier des règlements sur les produits laitiers, l'opposition allemande se fera sentir en vue de défendre la faiblesse de sa position.

Il n'existe pas de modèle fixe pour tous les produits. Chacun d'eux sera traité selon ses caractéristiques particulières. C'est là un autre facteur de complexité dans le domaine des prix agricoles.

\*  
\* \*

Les courants commerciaux entre les six pays sont un autre aspect qui mérite l'attention de la politique agricole. Évidemment, les chiffres de la situation de départ seront fortement influencés par les variations prévues. Cette question pose de nombreux problèmes, car, avec le développement du Marché Commun, il sera de plus en plus difficile d'avoir recours à certaines mesures douanières, pour remédier à des situations critiques, qui peuvent surgir tout à coup, à la suite d'une mauvaise saison, par exemple.

Lorsque le Marché Commun était à ses débuts et qu'il n'y avait encore aucune politique agricole, à maintes reprises, chaque gouvernement a eu recours à des mesures de protection douanière, parce que l'on avait la liberté de le faire. Le Traité de la C.E.E., lui-même, prévoit un système de prix minimums, ou clause de sauvegarde, en faveur de chaque pays. Mais, avec l'application progressive des dif-

POLITIQUE AGRICOLE DE LA C.E.E.

férents règlements instituant la politique agricole, chaque pays constate qu'une partie de sa souveraineté disparaît. En effet, la politique douanière est du domaine exclusif de chaque pays. Mais, quand la politique de protection sur les frontières intracommunautaires sera remplacée par une politique de protection directe sur les marchés et les prix, la Communauté, et plus précisément la Commission de la C.E.E., en prendra toute la responsabilité. C'est pourquoi toute adoption d'un règlement est un véritable pas vers l'intégration économique, même vers l'intégration politique.

**Tableau VII**  
**Commerce entre les six pays de la C.E.E., 1958-59-60**<sup>8</sup>

(En millions de dollars É.-U. — Importations c.i.f.)

Exportateur Importateur	Allemagne	Belgique-Luxembourg	France	Italie	Pays-Bas
<b>Allemagne</b>					
1958 .....	—	27.95	46.86	33.70	49.59
1959 .....	—	35.25	64.51	43.31	62.04
1960 .....	—	48.45	79.24	52.22	72.21
<b>Belgique-Luxembourg</b>					
1958 .....	44.83	—	30.29	5.61	41.05
1959 .....	46.92	—	36.10	6.73	45.32
1960 .....	54.45	—	44.29	7.92	48.90
<b>France</b>					
1958 .....	54.38	25.05	—	10.98	11.81
1959 .....	61.57	22.44	—	14.79	14.72
1960 .....	82.50	31.02	—	21.05	19.45
<b>Italie</b>					
1958 .....	32.02	5.32	12.84	—	6.79
1959 .....	38.86	6.48	21.62	—	7.60
1960 .....	56.19	9.70	33.35	—	10.49
<b>Pays-Bas</b>					
1958 .....	58.82	53.91	8.42	5.32	—
1959 .....	67.83	60.24	11.77	5.94	—
1960 .....	81.39	69.19	14.46	7.95	—

8. Statistiques du commerce extérieur, O.E.C.E., février 1962, série A.

Le tableau VII décrit les divers échanges au cours des années 1958, 1959, 1960. Ainsi, certaines positions, qui semblaient acquises à l'origine du mouvement d'intégration, seront renversées bientôt. En effet, dans le cas de la France, pays qui deviendra le plus important fournisseur de produits agricoles pour les cinq autres pays, les exportations vers l'Allemagne se sont énormément accrues. En 1963 les exportations françaises vers l'Allemagne, de loin le meilleur client de la France, sont montées à 1,391 millions de francs, c'est-à-dire à plus de la moitié de toutes les exportations françaises à l'intérieur du Marché Commun.

À la fin de 1963 la balance agricole de la France avec les pays de la C.E.E. était nettement positive (solde excédentaire de 943 millions de francs contre 765 millions seulement en 1962). La progression des exportations a été, en effet, plus forte (2,518 millions de francs en 1963 contre 1,943 en 1962) que celle des importations (1,575 millions en 1963 contre 1,178 en 1962).

Ces exportations ont été dirigées surtout vers l'Allemagne, mais les exportations vers les autres pays de la C.E.E. se sont aussi développées, quoique les chiffres absolus soient plus modestes. Par exemple, dans la seule année 1963, la première année d'application des règlements, les exportations françaises vers l'Italie ont augmenté de 48 p.c., vers la Belgique de 26 p.c. et vers les Pays-Bas de 12 p.c.<sup>9</sup>

À leur tour, les exportations des autres pays de la C.E.E. vers la France ont augmenté ; mais la France développe plus fortement ses ventes que ses achats, par rapport à l'Allemagne et à l'Italie. La tendance est renversée, si on regarde le commerce entre la France et les trois pays du Bénélux. Dans ces pays on trouve l'agriculture la plus développée et industrialisée de l'ensemble des six pays, et c'est pourquoi ils peuvent tenir tête au développement des exportations françaises.

Ce mouvement vers la prépondérance de la France s'accroîtra davantage au cours des années à venir, surtout à cause de la fixation d'un prix commun pour le blé depuis décembre 1964. La fixation de ce prix fondamental a marqué le moment de la véritable consolidation du marché commun agricole, et a donné aux cultivateurs français une très grande confiance dans l'avenir.

9. *Rapport annuel de la Caisse nationale de crédit agricole*, Paris, 1963.

Au tableau VIII on voit clairement le degré de dépendance de chaque pays à l'égard des importations de produits agricoles. L'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg doivent faire de fortes importations pour l'alimentation de leur population, parce que la production nationale ne s'établit qu'à 70-74 p.c. de la consommation. La France et l'Italie sont pratiquement indépendantes, quoique beaucoup des productions sont protégées d'une façon artificielle. Les Pays-Bas, par contre, sont un exportateur net de produits agricoles.

Mais le cas le plus important, par le montant énorme de ses importations, est celui de l'Allemagne. Le besoin d'importations de produits agricoles a beaucoup augmenté depuis 1958. Il ne s'agit pas seulement de tendances déclenchées par le Marché Commun. Il arrive que la population a crû beaucoup en Allemagne sous l'effet de la forte migration de l'Est, et de l'arrivée de main-d'œuvre des autres pays de l'Europe. Alors, le besoin de l'Allemagne d'importer en grande quantité des produits agricoles a créé dans ce pays la conscience que le Marché Commun suppose un grand sacrifice. En effet, tous les produits qui aujourd'hui sont importés dans les meilleures conditions offertes par le marché mondial, atteindront un jour un prix supérieur, quand l'importation sera faite en provenance des

**Tableau VIII**  
**Production nationale de produits agricoles**  
**en p.c. de la consommation des produits agricoles** <sup>10</sup>

	Allemagne	Belgique- Luxem- bourg	France	Italie	Pays-Bas
En général, 1953-1956 ..	74	70	98	98	113
Pour certains produits, 1955-56					
Céréales panifiables ..	77	61	126	93	45
Céréales secondaires ..	73	46	94	95	39
Sucre raffiné .....	85	136	127	99	92
Fruits .....	50	80	64	129	87
Viande .....	93	96	102	90	132
Beurre .....	93	94	103	92	226
Autres matières grasses	43	25	54	71	38

<sup>10</sup> Revue du Marché Commun, mars 1958, Paris, p. 42.

pays du Marché Commun. Par exemple, même si le blé américain ou canadien est à meilleur marché que le blé français, l'Allemagne sera forcée d'acheter le blé français, parce que le tarif extérieur de la C.E.E. mettra le blé des pays tiers hors de concurrence.

En d'autres termes, bien que le fait de l'intégration économique entre les six pays doive nécessairement conduire à une politique de libre-échange, l'ensemble de la Communauté deviendra probablement très protectionniste, car on est conscient des possibilités de développement de la production au fur et à mesure que la C.E.E. progresse. Par exemple, les importations actuelles que l'Allemagne fait des produits laitiers du Danemark, seront remplacées par des exportations hollandaises, à moins que le Danemark entre dans la C.E.E. La même chose arrivera avec les exportations de fruits en provenance de l'Espagne, lesquelles seront remplacées par des exportations italiennes.

C'est pourquoi le marché commun agricole suppose pour l'Allemagne une perte nette de revenu national très importante, et on comprendra la position défensive toujours maintenue par la délégation allemande dans les négociations de Bruxelles. Cependant, on a fait observer qu'après tout, il semble juste que l'Allemagne subisse cette perte au profit de ses partenaires, puisqu'elle a été la plus favorisée par le développement industriel.

Par conséquent, même si la C.E.E. reste l'un des plus importants participants au commerce mondial des produits agricoles, les échanges avec les pays tiers perdront relativement de l'importance, en comparaison avec les échanges intracommunautaires. On remarque ici un autre trait qui tendra à identifier la structure économique de la C.E.E. à celle des États-Unis dont le commerce extérieur, si important qu'il puisse être, ne représente qu'une très faible partie du commerce intérieur. C'est donc dire que la puissance économique permettra à l'Europe de devenir vraiment indépendante en tous les domaines, y compris le domaine agricole.

Les informations actuelles ne suffisent pas pour prévoir la politique agricole de la C.E.E. avec les pays tiers, ni pour avoir une idée sûre à propos des tarifs extérieurs de la Communauté, qui jusqu'à maintenant ne sont qu'en phase de rapprochement. En outre, les négociations en marge du *Kennedy Round* sont encore ouvertes, et les décisions de cette politique sont très liées aux résultats de ces der-

nières conversations. De toute façon, les six pays de la C.E.E. ayant pu s'accorder sur le prix commun du blé, leur position est devenue plus forte. C'est pourquoi les premières manifestations du protectionnisme agricole de la C.E.E. se feront sentir probablement dans ces négociations.

\*  
\* \*

Cet aperçu de la situation de départ de la C.E.E. resterait incomplet sans une description des structures économiques de l'agriculture de la Communauté. Les données du tableau IX laissent aussi espérer de nombreux changements en ce domaine.

Les cultivateurs de la C.E.E. ne peuvent évidemment changer eux-mêmes les prix des produits agricoles, modifier les courants du commerce, introduire une nouvelle distribution de la production, et s'adapter à la nouvelle situation des marchés. Comment peut-on demander à l'agriculture des six pays de subir toutes ces modifications sans admettre en même temps de profondes conséquences à l'intérieur de l'entreprise agricole ?

D'un point de vue technique, le problème est déjà terriblement complexe. En outre, le cultivateur est conservateur par tradition. C'est pourquoi le problème des structures deviendra avec le temps

**Tableau IX**  
**Répartition des entreprises agricoles <sup>11</sup>**

(En p.c. du nombre total d'exploitations)

	Moins de 1 ha.	1 à 5 ha.	5 à 10 ha.	10 à 50 ha.	50 à 100 ha.	Plus de 100 ha.	Surface moyenne
Allemagne ...	14.8	41.4	24.0	18.8	0.9	0.1	8.0 ha.
Belgique .....	74.6	14.9	5.8	4.4	0.2	0.1	2.0 "
France .....	6.6	28.2	20.7	40.2	3.3	1.0	14.2 "
Italie .....	35.6	43.0	11.7	8.6	0.6	0.5	6.2 "
Luxembourg .	46.2	22.0	11.3	20.5	—	—	7.6 "
Pays-Bas ....	25.8	28.6	20.4	15.2	0.8	0.8	7.7 "

11. *Low incomes in agriculture. Problems and policies*, O.E.C.E., Paris, 1964.  
*Statistiques de l'agriculture et de l'alimentation*, O.E.C.E., novembre 1956.

le problème le plus important, une fois réalisé le fonctionnement normal du Marché Commun.

La question de l'extension des fermes sera capitale. La plus ou moins grande mobilité de l'entreprise agricole devant les changements espérés, est intimement liée à l'étendue de l'entreprise même. S'il s'agit de fermes très larges, dirigées par des personnes habituées aux changements de la conjoncture, et avec un certain niveau intellectuel, on trouvera plus facilement une bonne prédisposition au changement. Le contraire se produira dans une petite ferme, cultivée directement par le propriétaire, avec des moyens traditionnels.

Dans les pays européens la petite propriété familiale s'est beaucoup développée depuis le début du siècle. Et ce type d'exploitation reste toujours excellent quand il s'agit de cultures intensives et qui ne permettent pas un très haut degré de mécanisation. Dans ce cas, la petitesse des fermes n'est pas décisive. Mais un très grave problème technique se pose quand la surface des fermes est trop petite. Malheureusement cela est le grand problème de l'agriculture européenne. Il y a déjà un très grand nombre de fermes dont la situation n'est pas bonne. Mais cette situation peut encore se détériorer devant les modifications que la mise en marche de la politique agricole commune va déclencher. Il est très important, donc, de connaître le mieux possible les possibilités des fermes à s'adapter à la nouvelle situation.

En outre, dans les six pays il y a un amas de lois et de dispositions pour aider l'agriculture. Toutes ces dispositions ont créé des situations artificielles. Mais il ne s'agit pas seulement de passer d'une situation artificielle à une autre plus réaliste ; pratiquement, pour prévoir toutes les modifications, il faut faire abstraction de l'effet réel produit par ces dispositions, ce qui n'est pas toujours facile. Il faut connaître exactement à quel degré l'artificial a été introduit dans chaque pays par ces législations. En plus, il faut tenir compte aussi des différences de législation agricole entre les six pays.

Évidemment, la donnée fondamentale pour le cultivateur est le revenu qu'il obtient d'une culture déterminée. Des changements non désirés peuvent arriver si on ne procède pas avec une extrême prudence. La situation exige des dispositions de politique agricole inconnue jusqu'ici, par le degré de complexité, de flexibilité, et de préparation requis. L'étude de la politique agricole de la C.E.E. de-



viendra, avec le temps, une partie très importante de nos connaissances en cette matière.

Pour comparer la position sous l'aspect structurel des membres de la C.E.E., il suffit de regarder le tableau IX, où l'on voit la répartition du nombre des fermes de dimensions différentes.

Les fermes dans les trois pays du Bénélux sont très morcelées. Mais cette situation est parfaitement compréhensible, parce que la terre a une valeur très grande. Il s'agit de terres bien cultivées et très productives, parfois volées même à la mer.

Par exemple, dans la Belgique, 74.6 p.c. des fermes ont une étendue inférieure à 1 hectare. Mais on enregistre en Belgique les productions les plus élevées par personne active et par hectare (2,422 dollars par personne et 503.2 dollars par hectare). La division de la terre n'est pas une *polverizzazione* comme dans le cas de l'Italie du sud ; c'est-à-dire, un des obstacles les plus forts à l'accroissement de la production. Dans le cas de la Belgique, il s'agit plutôt d'un développement normal de la tendance à vendre les terres à des prix très élevés. Cependant, il est assez probable que cette situation ne soit pas soutenable pour longtemps, devant l'accroissement des rendements attendus dans d'autres régions riches de la C.E.E.

Une situation semblable se retrouve dans les Pays-Bas, mais dans ce cas, la division des propriétés agricoles est moindre. D'un point de vue structurel, on ne doit pas s'attendre à de très grands changements dans l'agriculture hollandaise, étant donné que la position de cette agriculture reste toujours forte dans l'ensemble de la C.E.E.

L'ampleur des fermes dans le cas de la France est remarquable. Leur dimension est de 14.2 hectares. Ce facteur place à nouveau l'agriculture française dans la situation la plus avantageuse devant les modifications à introduire. Surtout, le fait que presque la moitié des fermes françaises ont une étendue supérieure à 10 hectares, laisse espérer un très rapide accroissement de la production en France. Précisément, il s'agit de la surface qu'on estime minimum devant un changement profond dans les conditions intérieures de l'entreprise agricole. Les entreprises plus petites présentent de nombreux problèmes à résoudre. Et, la plupart du temps, la seule solution est de regrouper ces petites entreprises pour faire des fermes plus étendues et plus productives. Mais dans la pratique, réaliser ce regroupement est extrêmement compliqué. Même si, dans tous les pays de

la C.E.E., on a poursuivi cette politique rurale avec beaucoup de patience, en général les résultats obtenus n'offrent pas une compensation des frais encourus.

Par contraste la situation déplorable des petites fermes italiennes est angoissante. Presque 85 p.c. des fermes de ce pays ont une surface inférieure à 10 hectares. Il est vrai que le problème n'est pas aussi urgent, si on regarde la surface agricole. Évidemment, il s'agit de petites fermes, et, même si elles sont très nombreuses, elles occupent peu d'espace. Par exemple, 35 p.c. des fermes italiennes ont une étendue inférieure à 1 hectare. Mais ces fermes n'occupent que 2.5 p.c. de toute la surface cultivable italienne.

Le problème devient angoissant si l'on regarde les conditions de toutes les personnes employées sur ces fermes. Par exemple, le nombre absolu de fermes avec une étendue inférieure à 1 hectare est de 1,494,000, et, entre 1 et 5 hectares, il est de 1,800,000, selon les statistiques utilisées au tableau IX. Tout cela veut dire que l'on est en présence de 3,294,000 fermes dans des conditions précaires, et dans plusieurs cas, insupportables. On retrouve de cette façon le problème de l'exode de la campagne italienne, dont nous avons déjà parlé à propos de la production. L'intervention d'une politique des structures est nécessaire. Tout le monde est conscient de ce problème, et il sera abordé probablement avec un esprit de responsabilité communautaire, sans laisser la tâche sur les seules épaules du gouvernement italien. Les six pays sont intéressés à régler cette situation, qui sera, si on n'y remédie pas, un facteur de retard économique, non seulement pour l'Italie, mais pour l'ensemble de la C.E.E.

En ce qui concerne l'Allemagne, la nécessité d'une intervention dans les structures ne sera pas aussi urgente qu'en Italie. On a déjà vu la différence de signification entre l'exode italien et celui de l'Allemagne. L'abondance de fermes marginales dans la campagne allemande permettra automatiquement de passer à des exploitations plus étendues et, par conséquent, plus efficaces. Il est prévisible que les petites entreprises allemandes seront les premières à sentir les effets de l'intégration avec la France. Il s'agit de prévoir la portée et la vitesse de ce phénomène et de l'aider avec des mesures opportunes.

Pour finir, il faut dire que le domaine de la politique des structures envisagé par le Traité de la C.E.E. est beaucoup plus ample

POLITIQUE AGRICOLE DE LA C.E.E.

qu'un simple programme de regroupement des fermes. Le terrain à la disposition d'une entreprise agricole est une donnée fondamentale, mais non pas la seule qui détermine la véritable situation structurelle. Il y a d'autres problèmes, comme l'industrialisation et la commercialisation des produits agricoles, les systèmes de transports et d'irrigation, l'organisation commerciale et même juridique de certains marchés, les rapports entre les propriétaires et les cultivateurs, qui sont rattachés à la politique des structures. Mais, pour avoir une idée d'ensemble de la situation de départ, la question de l'étendue est probablement la plus importante, et aussi la plus significative.

\*  
\* \* \*

La politique agricole de la C.E.E. a commencé vraiment à devenir une certaine réalité à partir de l'année 1963. Cependant, on a déjà pu vérifier les progrès de l'agriculture communautaire dans le domaine de la production.

Dans le tableau X il est possible de voir les chiffres des productions correspondant à l'année 1961-62. Il est intéressant de comparer ces données avec celles du tableau I, qui représente la situation de départ en 1955-56.

**Tableau X**  
**Production agricole, 1961-62**<sup>12</sup>

(En 1,000 tonnes)

	Céréales pani- fiables	Céréales secon- daires	Pommes de terre	Sucre de bette- rave	Viande de bœuf et de veau	Viande de porc	Beurre	Fro- mage	Oeufs
Allemagne .	7,809	6,580	23,714	1,501	955	1,619	456	305	481
France ...	11,944	10,952	14,113	1,857	1,572	918	405	484	516
Italie .....	8,300	4,510	3,769	910	584	320	65	360	368
Belgique- Luxembourg	989	955	1,958	394	192	194	94	24	180
Pays-Bas .	925	952	3,948	537	216	325	97	213	354
<i>Total ...</i>	<i>29,967</i>	<i>23,949</i>	<i>47,502</i>	<i>5,199</i>	<i>3,519</i>	<i>3,376</i>	<i>1,117</i>	<i>1,386</i>	<i>1,899</i>
États-Unis .	—	—	12,048	3,527	7,412	5,176	696	1,004	3,757
Canada ...	—	—	1,906	126	765	470	165	70	306

12. Statistiques agricoles, C.E.E., Bruxelles 1963.

Les données du tableau X peuvent être complétées avec les indices du tableau XI, où l'on remarque l'augmentation relative de la production agricole dans les différents pays. L'expansion de la production dans la C.E.E. a été assez vive, supérieure même à celle des États-Unis.

Ces premiers résultats positifs ne doivent pas évidemment être imputés à la politique agricole commune, parce qu'elle n'existait pas dans la pratique avant 1962. Il s'agit plutôt du mouvement d'expansion générale de l'économie européenne au cours de ces années, et à des mesures de politique agricole que chaque pays a développées indépendamment. Mais il va de soi que ces premiers résultats sont le triomphe de ceux qui ont toujours dit qu'il était possible et désirable d'étendre le Marché Commun aux produits agricoles.

De même, en reliant les tableaux, nous voyons que les prévisions au sujet du développement de certaines cultures dans quelques pays (les céréales en France, par exemple) se sont en partie déjà réalisées. Il est possible aussi d'observer la reconversion des cultures de céréales en élevage de bétail en Italie, ou la diminution de la culture du blé en Allemagne.

Et avec ces remarques nous terminons cet article, dans lequel on a essayé de donner un aperçu le plus complet possible de la situation de départ du Marché Commun. Il était utile de faire une allusion

**Tableau XI**  
**Indices de la production agricole**<sup>13</sup>

(Moyenne 1956-57 = 100)

	1956 —57	1957 —58	1958 —59	1959 —60	1960 —61	1961 —62
France .....	100	105	105	111	125	122
Belgique-Luxembourg .....	100	107	110	103	117	119
Pays-Bas .....	100	105	115	117	122	123
Allemagne .....	100	105	110	107	121	112
Italie .....	100	101	116	114	108	115
<i>Total</i> .....	100	104	110	111	119	118
États-Unis .....	100	100	110	110	112	110
Canada .....	100	88	93	97	104	86

13. *Statistiques de l'agriculture et de l'alimentation*, O.E.C.E., décembre 1962.

à l'année 1961-62, car lorsque l'on fera une analyse complète des phénomènes produits par l'intégration dans le domaine agricole, on considérera peut-être comme véritable point de départ cette année, plutôt que celle de 1956-57. En tout cas il importait de connaître la situation interne de l'agriculture de la C.E.E., et les relations entre les six pays. Cet aperçu était nécessaire pour comprendre la nature et la portée des engagements pris par les six pays à plusieurs reprises, d'abord au moment de la signature du Traité de Rome, et ensuite à l'occasion de l'approbation des différents règlements agricoles.

Joseph M. MENDEZ,  
*docteur en commerce international*  
*(Madrid).*

## APPENDICES

(voir pages 262 à 268)

APPENDICES

— I —

*Chronologie de l'intégration économique des six pays.*

- 1950 : 9 mai. — Robert Schuman propose que la France et l'Allemagne s'accordent pour mettre leurs ressources charbonnières et sidérurgiques sous une haute autorité commune.
- 1951 : 18 avril. — Signature à Paris du Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.). Pays adhérents : la Belgique, le Luxembourg, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas.
- 1952 : 10 août. — Le haute autorité de la C.E.C.A., composée des parlementaires des six pays, ouvre sa première séance à Strasbourg, sous la présidence de Paul-Henry Spaak.
- 1953 : 10 février. — Début du marché commun du charbon et du minerai de fer dans le cadre de la C.E.C.A.  
1<sup>er</sup> mai. — Début du marché commun de l'acier.
- 1954 : 21 décembre. — Signature à Londres de l'accord d'association de l'Angleterre à la C.E.C.A.
- 1955 : 1<sup>er</sup> au 3 juin. — Conférence de Messina (Italie). Les ministres des affaires étrangères des six pays proposent (après la faillite de la Communauté européenne de Défense) l'idée d'une intégration économique complète. On commence à négocier les grandes lignes du Traité de la C.E.E.
- 1957 : 25 mars. — Signature à Rome du Traité instituant la Communauté économique européenne (C.E.E.) et du Traité instituant l'Euratom.
- 1958 : 1<sup>er</sup> janvier. — Après la ratification des parlements des six pays, le Traité de Rome entre en vigueur.  
9 février. — Après la période transitoire de 5 ans, le marché commun du charbon et de l'acier commence sa pleine application.

- 19 au 21 mars. — Première séance à Strasbourg de l'Assemblée parlementaire européenne. Robert Schuman est élu président.
- 8 novembre. — Signature de l'accord Euratom - États-Unis.
- 1959 : 1<sup>er</sup> janvier. — Première réduction des droits de douanes et première augmentation des contingents parmi les six pays. Début du marché commun de matériaux nucléaires.
- 4 février. — Signature de l'accord Euratom - Angleterre.
- 25 juillet. — La Grèce demande de s'associer à la C.E.E.
- 11 septembre. — La Turquie demande de s'associer à la C.E.E.
- 1960 : 1<sup>er</sup> janvier. — Seconde augmentation des contingents parmi les six pays.
- 10 mai. — Les six pays décident d'accélérer le rythme d'actualisation de la C.E.E.
- 1<sup>er</sup> juillet. — Seconde réduction des droits de douane.
- 1961 : 9 juillet. — Signature à Athènes de l'accord d'association de la Grèce.
- 8 novembre. — Début à Bruxelles des négociations avec l'Angleterre en vue de l'adhésion possible de ce pays à la C.E.E.
- 1962 : 1<sup>er</sup> janvier. — Commencement de la deuxième étape de la C.E.E. Accord sur la politique agricole commune.
- 5 février. — Approbation par le conseil des ministres de la C.E.E. du règlement sur l'application des articles 85 et 86 du Traité de Rome, concernant la liberté de concurrence.
- 15 mai. — Les six pays décident d'une deuxième accélération dans l'application du Traité de Rome.
- 30 juillet. — Entrée en vigueur des premiers règlements d'application de la politique agricole commune.
- 1<sup>er</sup> novembre. — Entrée en vigueur de l'accord d'association de la Grèce.
- 1963 : 29 janvier. — Signature à Ankara de l'accord d'association de la Turquie.

1964 : 4 mai. — Début à Genève des négociations pour le Kennedy Round.

1<sup>er</sup> décembre. — Entrée en vigueur de l'accord d'association de la Turquie.

15 décembre. — Accord sur le Plan Mansholt concernant l'établissement d'un prix commun sur les céréales.

## — II —

Quelques données caractéristiques de l'agriculture de la Communauté économique européenne.<sup>14</sup>

Tableau XII

Année agricole 1957-58

	Alle- magne	France	Italie	Bel- gique	Luxem- bourg	Pays- Bas	Total
<b>A) Données générales :</b>							
Surface agricole, en p.c. ....	18.1	49.9	26.1	2.2	0.2	3.0	100
Terres arables, en p.c. ....	18.8	47.5	28.4	2.3	0.2	2.8	100
Production brute, en p.c. ....	25.3	37.1	24.0	4.9	0.8	7.9	100
Population agricole, en p.c. ...	24.5	28.8	41.6	2.0	0.2	2.9	100
Personnes actives par hectare	0.32	0.15	0.33	0.24	0.24	0.32	—
Rendement en dollars par hectare .....	276.3	157.3	221.1	503.2	503.2	487.7	214
Rendement en dollars par personne active .....	862	1,184	616	2,422	2,422	2,175	957
<b>B) Productivité</b>							
Population agricole, en p.c. ...	17.9	26.6	39.8	10.3	22.8	12.4	25.3
Revenu agricole sur revenu non agricole, en p.c. ....	56	57	38	58	54	76	—
Index de la production agricole (1934-38 = 100) .....	122	128	134	163	163	140	128
Quintaux de blé produits par hectare .....	27.6	21.8	17.7	32.9	33.0	38.0	20.9
Litres de lait par vache et par année .....	2,900	2,100	1,740	3,690	3,690	3,880	—
<b>C) Moyens de production :</b>							
Tracteurs par 1,000 hectares	32.3	9.8	8.7	14.4	14.4	15.5	14.5
Fertilisants en kg/ha							
— azotés .....	31.3	9.7	12.9	48.9	48.9	75.5	18.2
— phosphatés .....	32.3	18.4	23.4	51.0	51.0	49.1	24.4
— potassiques .....	58.0	14.5	2.5	76.3	76.3	68.1	24.1
<b>D) Autres données :</b>							
Activité agricole dans le revenu brut, en p.c. ....	8.4	16.0	21.2	7.2	9.0	10.9	—
Consommation alimentaire sur consommations totales, en p.c. ....	32.3	33.5	46.5	31.2	35.3	36.6	—

14. Statistiques du Rapport de la Commission de la Communauté Économique Européenne, 1958, Bruxelles.



— III —

Quelques données d'intérêt sur les pays de la C.E.E.<sup>15</sup>

**Tableau XIII**

*A) Le marché des six dans le cadre mondial*

	C.E.E.	U.S.A.	U.R.S.S.
Surface (mille km carrés) .....	1,166	9,363.4	22,403
Population (millions d'habitants) (1961)	172	185	218
Population active (millions) (1961) ..	74	72	99
Production d'acier (millions de tonnes) (1962) .....	73	91	76
Consommation d'acier per capita (kg) (1961) .....	358	490	305
Consommation d'énergie per capita (tonnes équivalent charbon) (1960)	2.6	8.0	2.9
Production de blé (millions de tonnes, moyenne 1957-60) .....	52	174	121
Production de viande ( <i>idem</i> ) .....	7.9	16.4	8.0
Production de lait ( <i>idem</i> ) .....	61	57	58
Production de voitures (milliers) (1962)	4,831	6,644	578

*B) Évolution des revenus des six pays : rapport 1958/63*

	1963	1958	Pourcentage de variation 1958/63	
	Milliards de dollars		Global	Per capita
Belgique .....	8.6	11.0	28	25
France .....	44.9	60.4	58	48
Allemagne .....	42.9	72.0	51	42
Italie .....	21.6	35.5	65	60
Pays-Bas .....	7.8	11.6	42	33

*C) Évolution des dépenses de consommation privées, 1958-63, en p.c.*

	Consommation privée				Produit national brut (prix 1958)	
	Prix courants		Prix 1958		Global	Per capita
	Global	Per capita	Global	Per capita		
Belgique ..	29	26	20	17	20	17
France ....	59	49	29	21	28	20
Allemagne .	46	37	31	23	32	24
Italie .....	60	56	40	36	38	35
Pays-Bas ..	43	34	29	20	27	10
<i>Total ...</i>	51	44	31	24	30	24
États-Unis .	27	18	20	11	23	13

15. « Mercati Europei », Milano, N. 52. *Revue Mondo-Economico*. 2 gennaio 1965.

**Tableau XIII (suite)***D) Évolution du commerce entre les six pays, 1959-63*

	Millions, unité de compte					Augmentation, 1962-63 (en p.c.)
	1959	1960	1961	1962	1963	
Produits alimentaires, boissons et tabac	753.6	924.4	1,030.1	1,194.0	1,355.0	14
Énergie .....	547.0	616.1	603.3	642.0	717.0	12
Matières premières	550.0	733.9	767.7	832.0	865.0	4
Produits chimiques	417.4	548.5	622.2	697.0	824.0	18
Machines et matériaux de transport	—	1,640.0	2,181.0	2,682.0	3,185.0	19

## — IV —

*Tableau d'application du Marché Commun***Tableau XIV**<sup>16</sup>

	Réductions des tarifs internes		Application des contingents	Rapprochement du tarif externe commun
	Total (En p.c.)	Minimum par produit (En p.c.)	Total (En p.c.)	Réduction de la différence (En p.c.)
A) Première étape				
1 <sup>er</sup> janvier 1959 .....	10	10	+ 20	
1 <sup>er</sup> janvier 1960 .....	—	—	+ 20	
1 <sup>er</sup> juillet 1960 .....	10	10	—	
31 décembre 1960 .....	<i>10</i>	<i>10</i>	—	
1 <sup>er</sup> janvier 1961 .....	—	—	20	
31 décembre 1961 .....	10	10	<i>Élimination des contingents sur les produits industriels</i>	30

16. Les chiffres en italique indiquent les mesures prises le 12 mai 1960 et le 15 mai 1962 concernant l'accélération de l'application du Traité de Rome.

POLITIQUE AGRICOLE DE LA C.E.E.

Tableau XIV (suite)

	Réductions des tarifs internes		Application des contingents	Rapprochement du tarif externe commun
	Total (En p.c.)	Minimum par produit (En p.c.)	Total (En p.c.)	Réduction de la différence (En p.c.)

À la fin de la première étape la réduction totale des tarifs internes était de 40 p.c. Les droits de douane à l'exportation sont abolis. L'étape finit le 31 décembre 1961.

B) Deuxième étape

			Petits contingents	
1 <sup>er</sup> janvier 1962 .....	—	—	15	—
1 <sup>er</sup> juillet 1962 .....	10	10	—	—
1 <sup>er</sup> janvier 1963 .....	—	—	15	—
1 <sup>er</sup> juillet 1963 .....	10	5	—	30
31 décembre 1964 .....	10	5	15	—
31 décembre 1965 .....	10	5	—	—

À la fin de la deuxième étape la réduction totale par produit des tarifs sera de 65 p.c. Cette étape peut être prolongée par décision du Conseil des Ministres, statuant à l'unanimité. L'étape finit le 31 décembre 1965.

C) Troisième étape

1 <sup>er</sup> janvier 1966 .....	À établir l'ordre des réductions par le Conseil des Ministres		Adoption du tarif externe commun
31 décembre 1969 .....	0	0	

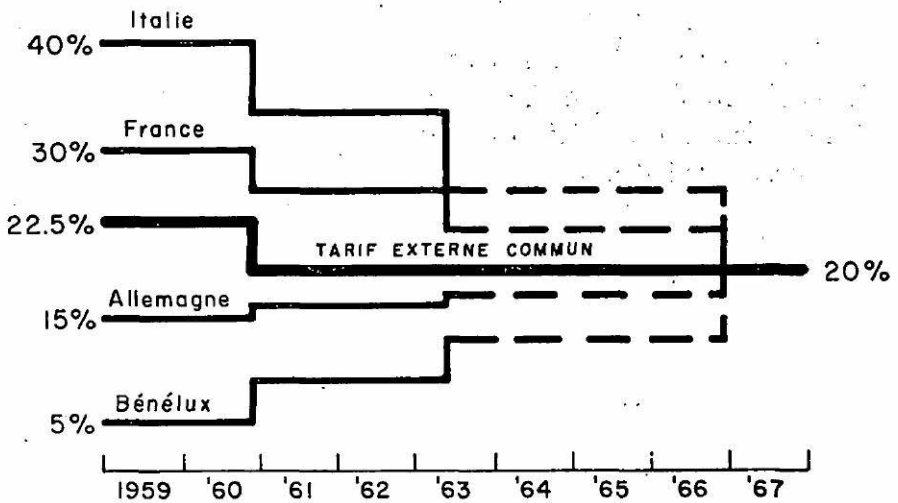
À la fin de la troisième étape, tous les tarifs internes, les contingents, et toutes les restrictions à la libre circulation des ouvriers, des capitaux et des services seront éliminés. Cette étape peut être prorogée par le Conseil des Ministres mais pour une période inférieure à trois ans.

*Rapprochement du tarif externe de chaque pays vers le tarif externe commun.*

Pour arriver à un tarif externe commun chaque pays doit faire des rapprochements. L'Italie et la France, dont le tarif est supérieur à ce tarif commun doivent faire des réductions. L'Allemagne et le Bénélux doivent, à leur tour, procéder à des augmentations.

Jusqu'à maintenant il y a eu deux rapprochements de 30 p.c. chacun, soit le 1<sup>er</sup> janvier 1961 et le 1<sup>er</sup> juillet 1963. Il faut établir les termes et les modalités de la troisième, et probablement dernière, réduction de la part de l'Italie et de la France, et de l'augmentation de la part de l'Allemagne et du Bénélux.

Naturellement le niveau exact du tarif externe commun peut varier selon la politique plus ou moins protectionniste poursuivie par les autorités de la C.E.E.

GRAPHIQUE 3<sup>17</sup>

17. *The European Markets*, Chase Manhattan Bank, New York, janvier 1964.